

# Compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 3 septembre 2020.

## Présents :

- Mr René Jeanjean, maire de Meyrueis.
- Mrs Christian Albaric, Maurice Duny, Mme Marie-Suzanne Evesque, adjoints.
- Mme Christiane Jeanjean.
- Mrs Tanguy Bessède, Christian Causse, Cédric Chaptal, Frédéric Fécé, David Herrard, Bernard Rieu, Alexis Charron.
- Mme Myrène Duny.

## Excusés : Mme Stella Robert (procuration à Maurice Duny).

Mme Valérie Pauby (procuration à Christiane Jeanjean).

M Patrick Porhet (procuration à Marie-Suzanne Evesque).

## **Début du conseil : 20h30.**

### **1. Voiries.**

- Finalisation des travaux sur l'Avenue Martel : deux ralentisseurs (côte à côte) restent à installer. L'emplacement doit être choisi ultérieurement.
- Un chemin piétonnier sera réalisé depuis le « nouveau collège » jusqu'au camping « pré de Charlet » ainsi que 2 passages piétons.
- Route de Florac : une étude sera réalisée concernant la pose de deux ralentisseurs couplés sur la route de Florac. Un panneau « 50 » sera ajouté au niveau du panneau Meyrueis.

- 2. Sécurisation de la rambarde de la rue de l'Ayrette :** aucun défaut visible mais plusieurs rondins descellés ou en mauvais état. Le devis de l'ONF est accepté et signé. Les nouvelles barrières de sécurité seront installées par les employés de mairie. Elles seront aux normes (1,05 m de haut). Une opération globale listera les lieux potentiellement dangereux ; certains ont déjà été signalés : parking de la piscine, rambarde au rocher de la Vierge, pont des 6 liards, pont de Salvinsac. Tout endroit dangereux peut être signalé à David Herrard ou lors des réunions de quartiers ou de hameaux avec envoi de photos si possible.
- Suggestion de sécurisation : au niveau du pont submersible, remplacer le stop existant par un panneau « céder le passage » et mettre le stop sur le chemin de Ferrussac.

### **3. Point sur le budget (du 1<sup>o</sup> janvier au 31 août)**

#### **- Budget de fonctionnement.**

44% des dépenses prévues de fonctionnement ont été réalisées.

A la question concernant la renégociation des emprunts (château de Roquedols, église, maison de retraite...) : on peut en faire la demande mais elle aura peu de chance d'aboutir.

43% des recettes prévues de fonctionnement ont été réalisées, ce qui est moins que prévu à cette date. A noter que certaines recettes (taxes, subventions ...) ne sont versées qu'en fin d'année.

#### **- Budget d'investissement.**

Conséquence du confinement : seules 15% des dépenses prévues ont été réalisées.

Ont été réalisés : la toiture du gymnase, la sécurisation entrée du village côté Florac, l'achat de matériel, isolation de l'école primaire.

Réalisations qui sont en cours ou devraient débiter : travaux d'isolation à la résidence des 3 sources, sécurisation piétons à la plaine, desserte forestière de la piste Cabrillac, trottoir du Claouset.

Réalisations reportées en 2021 : accessibilité de la mairie, 2<sup>ème</sup> tranche de l'église, toitures de certains bungalows du DAC, travaux au château de Roquedols (mise en sécurité), rénovation éclairage public (LED), aire technique pour camping-cars prévue derrière le gymnase (arrivée d'eau proche et raccordement simple), voirie rue du pont de bois après que la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes (CCGCC) aura fait des travaux sur les canalisations....

En conséquence seules 3% des recettes prévues d'investissement ont été réalisées. Les subventions des travaux prévus et non réalisés en 2020 seront reportées en 2021.

#### **Quelques remarques :**

**Piscine :** 200 m<sup>3</sup> d'eau liées à des fuites ont été économisés en 2020.

**Eau :** la CCGCC a la charge de l'eau depuis le 1<sup>o</sup> janvier. Il y a encore peu, le rendement (eau dépensée sur eau réellement payée) était de moins de 50%. Or les subventions pour l'eau sont liées au rendement. Grâce à la réparation de certaines fuites, du plombage systématique de compteurs lors d'interventions, le rendement a augmenté. Les efforts continueront dans ce sens.

Jusqu'à maintenant les bornes à incendies étaient utilisées (sans l'accord de la commune) pour l'approvisionnement en eau des entreprises (gratuit). Une étude est en cours visant à verrouiller les bornes sauf une qui sera munie d'un système de paiement et qui sera destinée aux entreprises.

#### **4. Ecole.**

L'isolation de l'école ainsi que celle du logement situé au-dessus a été réalisée en juillet (celle du logement au prix de 1€).

La salle de l'école maternelle où les enfants font la sieste va être équipée de rideaux occultants anti-feu. Des devis vont être établis.

#### **5. PLU ou PLUI.**

**PLU :** plan local d'urbanisme.

**PLUI :** plan local d'urbanisme intercommunal.

Le premier laisse la commune gérer l'occupation des sols, le second globalise l'occupation des sols sur plusieurs communes.

La délibération est soumise au vote.

**Délibération :** le conseil municipal opte pour un PLU pour Meyrueis.

Contre : 0. Abstention : 0. Pour : 15.

Le choix du PLU est adopté à l'unanimité.

#### **6. Personnel de mairie.**

##### **- Poste d'agent de maîtrise :**

**Délibération :** le conseil municipal crée un poste d'agent de maîtrise.

Contre : 0. Abstention : 0. Pour : 15.

Le poste d'agent de maîtrise est créé à l'unanimité

##### **- Poste d'agent administratif :**

**Délibération :** création d'un poste d'agent administratif.

Contre : 0. Abstention : 0. Pour : 15.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'ouverture d'un poste d'agent administratif.

#### **7. Accessibilité mairie.**

Le lot concernant les menuiseries extérieures et intérieures pour la rénovation du rez-de-chaussée de la mairie n'a pas trouvé d'offre. On relance l'offre en transformant le lot en 2 : un lot pour les menuiseries extérieures et un lot pour les menuiseries intérieures.

**Délibération :** le lot menuiseries est séparé en 2 lots : lot menuiserie extérieure et lot menuiserie intérieure :

Contre : 0. Abstention : 0. Pour : 15.

L'offre est donc relancée avec 2 lots.

NB : dans le cadre de ce marché public, le choix des entreprises se fait suivant la règle suivante : le critère prix compte pour 60% et le critère technique compte pour 40%.

#### **8. Pollution lumineuse.**

Le point a été abordé au dernier conseil. Elle concerne l'éclairage des Oubrets, de Roquedols, du mas de Lafont, de Costeguisson, de Frépestel et la Citerne.

Seules les lampes en zone cœur sont subventionnées par le programme européen.

**Délibération** : adhésion FEDER.

Contre : 0. Abstention : 0. Pour : 15.

Le conseil municipal, vote l'adhésion au programme FEDER pour bénéficier de la subvention, à l'unanimité.

#### **9. Dossier VAE.**

Ce dossier fait suite à une réunion à laquelle participaient le maire, Marie-Suzanne Evesque et une chargée de mission du PETR. Dans le cadre de la « mobilité douce » ce dossier concerne la location de vélos à assistance électrique (VAE), vélos « tout chemin » aux habitants de la commune. La location se ferait au mois, à l'année. Une caution serait demandée.

Prix de la location : 350 € par an ; 240 € pour 6 mois...

L'achat de ces vélos est financé à 80% par la région et les crédits européens. Le choix des vélos serait laissé à la commune. Proposition pour le choix de vélos par la commune : 2400 € par vélo ; prix total 14 400 € ; subvention : 11 520 € ; reste à charge pour la commune : 2 880 € soit 480 € par vélo.

NB : tous les tarifs mentionnés sont indicatifs y compris le montant des locations et donnent un ordre de grandeur. Plusieurs devis sont nécessaires et l'achat sera certainement regroupé avec ceux de toutes les communes concernées (40 VAE pour la Com-Com Gorges Causses Cévennes). Il y aura bien sûr un coût de maintenance et une assurance à charge de la commune.

**Délibération** : la commune achète 6 vélos à assistance électrique. Ces vélos pourront être achetés soit au nombre de 6 par la commune, soit par une commande groupée au profit de toutes les communes de la CCGCC, avec la participation du PETR « sud Lozère ».

Contre : 0. Abstention : 5. Pour : 10.

L'achat des 6 vélos est adopté. Le dossier de subvention doit être finalisé dès le 4 septembre.

#### **10. Convention avec la commune de Florac pour une participation aux frais de cantine scolaire.**

Cette convention pour une participation de 2,40 € par enfant à la commune de résidence permet aux élèves de la commune de Meyrueis scolarisés en primaire à Florac de bénéficier des mêmes tarifs que les enfants de Florac.

**Délibération** : signature de la Convention avec la commune de Florac.

Contre : 0. Abstention : 0. Pour : 15.

#### **11. Recours de M Prévot.**

L'audience se tiendra en audience publique, au tribunal administratif de Nîmes, le vendredi 18 septembre à 11 h 30. Le maire seul habilité à se présenter à l'audience, ne s'y rendra pas.

#### **12. Questions diverses.**

##### **- Loyer concernant le studio, propriété de la commune, situé près du four banal.**

Ce studio est susceptible d'être occupé pour des périodes courtes en hiver et dans ce cas la commune n'a pas le droit de répercuter les charges (eau, électricité) au locataire ; le conseil municipal propose d'instaurer un loyer.

**Délibération** : instaurer un loyer pour le studio principal de la commune, situé près du four banal.

Contre : 0. Abstention : 0. Pour : 15.

Le principe du loyer est adopté à l'unanimité.

**Délibération** : le montant proposé pour le loyer mensuel est 100 €.

Contre : 0. Abstention : 0. Pour : 15.

Le montant du loyer mensuel est 100 €, adopté à l'unanimité.

##### **- Création d'un ASVP (agent de surveillance de la voie publique) pour quelques heures par semaine qui pourra intervenir sur la propreté, le stationnement suivant une fiche de poste à créer.**

**Délibération** : création d'un poste d'ASVP.

Contre : 0. Abstention : 0. Pour : 15.

Création votée à l'unanimité.

Ce poste sera occupé à temps partiel.

- **Devis concernant la reliure du compoix dit de 1502.**

Le compoix (ancien cadastre) de Meyrueis en date approximative de 1502 est la propriété de la commune. Il a été numérisé par les archives départementales.

Sa reliure est à rénover par une société spécialisée. Le devis est 2550 €.

**Délibération** : acceptation du devis de la société « la Reliure du Limousin ».

Contre : 1. Abstention : 0. Pour : 14.

Le devis est accepté.

- **Travaux de Roquedols.**

Ces travaux concernent les 2 pistes à sens unique qui permettent d'aller au château de Roquedols ou d'en partir. Ces travaux concernent l'ONF Le devis choisi est de 2180 €. L'ONF demande une participation de la commune de 1 000 €.

**Délibération** concernant la subvention de 1 000 € pour la réfection des chemins de Roquedols :

Contre : 0. Abstention : 0. Pour : 15.

La subvention est accordée.

- **Gymnase** : conditions de reprise liées à la COVID 19 : les vestiaires et les douches seront fermés. Un nettoyage journalier des WC extérieurs est prévu. Une réunion des représentants des établissements scolaires est prévue mercredi 9 septembre à 14 h.
- Question évoquée : le tapage nocturne près de la piscine et le boulodrome. Trouver une solution pour l'an prochain.

**Le conseil se termine à minuit.**

**Prochain conseil prévu semaine du 5 au 9 octobre.**